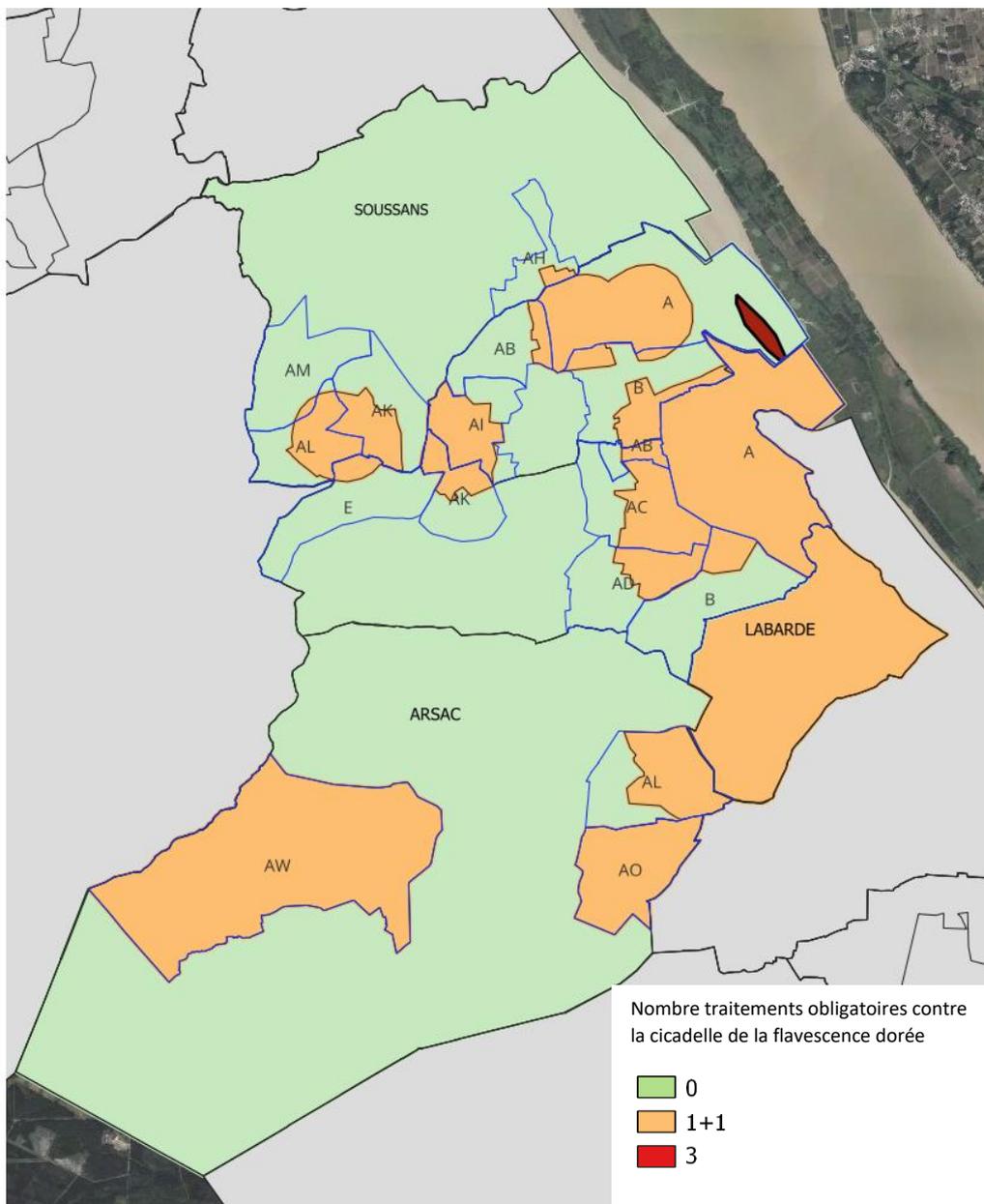


Localisation des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée

Communes de l'ODG Margaux-Campagne 2024

Carte générale des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée

Sur les communes de l'ODG Margaux



Rappel : Sur toute parcelle contaminée par la flavescence dorée en 2023, soit traitée aux pyrèthres naturels, soit non traitée en 2023, il faut appliquer 3 traitements quel que soit le nombre de traitements obligatoires sur la commune.

Commune d'Arsac

Commune	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
ARSAC	Reste de la commune	0	0
	Sections cadastrales entières à 1+1 : AW et AO Section cadastrale partiellement à 1+1 : AL	1+1	2

Commune de Cantenac

Commune	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
CANTENAC	Section cadastrale entière : AB Sections cadastrales partiellement à 1+1 : A, B, E, AB, AC, AD et AK	1+1	2
	Reste de la commune	0	0

Commune de Labarde

Commune	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
LABARDE	Commune entière	1+1	2

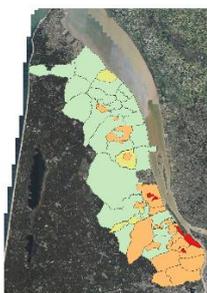
Commune de Margaux

Commune	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
MARGAUX	Sections cadastrales partiellement à 1+1 : A, AB, AI et B Parcelle cadastrale AE 0024	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
	Parcelles A 0028 et 0029 et Cantenac A 0001	3	3

Commune de Soussans

Commune	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
SOUSSANS	Reste de la commune	0	0
	Sections cadastrales partiellement à 1+1 : AH, AK, AL et AM AK, AL, AM et AH	1+1	2

Vous retrouverez dorénavant une **carte détaillée** de l'ensemble des zones de traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée sur le territoire du GDON du Médoc, en cliquant sur la carte ci-dessous.



En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter par mail à cette adresse :

l.lavergne@gironde.chambagri.fr

En partenariat avec



MÉDOC
HAUT-MÉDOC
LISTRAC-MÉDOC

MM
MOULIS-EN-MÉDOC



CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE
aDAR
du Médoc